



Rapport de Gestion 2022 Objectifs et Stratégie 2023

Immatriculation Tourisme

Dans le cadre de sa constitution et à la demande des comités d'entreprise, l'Union Destination Partage s'est tout d'abord préoccupée de leur permettre d'être titulaires d'une immatriculation au registre des opérateurs de voyages et de séjours.

Les Étapes du Développement

L'Union organise sa onzième Assemblée Générale.

Depuis le 30 avril 2011, un intense travail d'information et de contacts a permis à notre union de faire reconnaître sa capacité à étendre son Immatriculation (acquise le 28 juin 2011 auprès d'Atout France).

Garantie RCP (responsabilité civile professionnelle) : AXA

Garantie financière : Depuis le 1 er Janvier 2016 la Garantie est délivrée par Groupama.

Adhésions : extension de l'immatriculation de Destination Partage à tous les adhérents.

Comme tous les ans depuis Décembre 2012, le Conseil d'Administration a choisi de maintenir le montant des cotisations (adhésion + cotisations) au niveau des années précédentes et de réduire la contribution d'une douzaine d'associations qui ne bénéficient pas de subventions.

« PARTIR TOUS et PARTIR MIEUX ».

Depuis 2011, la [Charte](#) des Vacances et Voyages de Destination Partage est notre fil conducteur pour élaborer notre plan d'action.

L'information est un de nos outils majeurs vers nos adhérents ... et nos contacts potentiels.

La Communication passe par :

Le Portail Internet de Destination Partage

Afin de mieux répondre aux attentes de ses adhérents, l'association avait **enrichi son site web**, mis en place en 2016 : actualités, infos juridiques, carte interactive, présentation des **services**, espace réservé aux adhérents, documents téléchargeables, enquête en ligne, ainsi qu'un compte Facebook qui, à terme, devait devenir un média utilisé par nos adhérents pour faire vivre de manière plus participative l'association Destination Partage.

2022, Une année de reprise, malgré une atmosphère encore plombée par des menaces de reprise pandémique...

Comme les années précédentes, nous avons accompagné les adhérents pour les informer et leur faire partager les expériences de certains CSE et les études et analyses qui ont été réalisées après deux années de Covid qui ont profondément impacté le comportement des vacanciers.

En Janvier :

Nous avons rédigé une enquête aux fins de permettre un état des lieux afin de mettre en garde les CSE et assimilés, rencontrant des difficultés pour monter des projets de séjours et pouvant être tentés de leur substituer des aides ou distributions, voire de suspendre toute activité de voyages. A tous ceux qui inquiets des conséquences, de la pandémie , ont pris des décisions provisoires (achats de linéaires, suspension des voyages), on remplacé leurs prestations par des distributions de Chèques Vacances, bons de toutes sortes , nous souhaité faire un état des lieux des pratiques.

Le jeudi 19 mai à 14 h lors d'un Webinaire « Renouveler ses pratiques vacances »

organisé, par l'association, une quinzaine de représentants des CSE et Associations adhérents à Destination Partage ont pu poser en direct des questions, toutes issues de leur situation particulière, et ont tiré une réelle satisfaction de cet échange.

Le Constat : Définir une politique vacances est complexe, et ça l'est plus encore avec le Covid, mais tous conviennent de l'importance de Créer du lien , d'où la nécessité de réunir les salariés , parents lors des colos , ou lors de séjours adultes . D'autre part , avec les difficultés créées par les ordonnances Macron , le temps disponible ne permet pas toujours aux élus de se former , d'innover, et de permettre une transversalité des conditions de transformation des séjours en tenant compte de la crise climatique et des nouveaux comportements qui en découlent.

Notre Service reste avant tout de bien accompagner nos adhérents dans ces mutations.

Présentation des comptes

Les comptes « 2022 », arrêtés en début de cette année 2023, font apparaître un déficit, ce qui n'était jamais arrivé depuis 12 ans.

Il nous faut relater les difficultés que nous avons rencontrées, du fait de cet épisode « COVID ».

Les ressources de notre association (les cotisations des adhérents) sont ajustées en fonction du chiffre d'affaires voyages et séjours de l'année N-1. Le résultat que nous constatons représente donc en fait la réduction des activités « voyages » au cours de l'année 2021.

Nous avons également constaté la stagnation des adhésions (également due, en partie à la pandémie). Il reste à en tenir compte dans notre activité quotidienne, par la mise en place d'une information plus systématique des CSE d'un même groupe-entreprise (Safran, Airbus, Thales, Air Liquide etc..) afin de leur permettre d'agir dans la légalité.

Certains ignorent encore l'obligation d'être titulaire de l'immatriculation et également n'ont pas été informés que le coût de leur adhésion à DP devait être pris en charge par l'employeur.

La situation qui se régularise au fur et à mesure des déclarations « 2022 » est rassurante mais cette petite alerte nous engage tous : Élus, salariés et adhérents de l'UNION, de faire du développement une priorité dont nous pourrions échanger lors de l'AG le 15 juin."

Nos séjours et nos sélections

Nos Partenaires

- AEC Vacances
- À Livre Ouvert
- ATC Routes du Monde
- Milléade
- Ternélia
- Vacances Bleues
- Villages Clubs du Soleil
- VVF Villages.
- VTF Vacances
- UCPA

Les Orientations 2023

Les enseignements du bilan d'activité 2022 nous conduisent à la même conclusion que l'année précédente : recentrer nos propositions de services en évitant de multiplier les rencontres et les réunions pour tenir compte de l'extrême sollicitation des élus.

De ce fait, nous programmons **au minimum une journée d'échanges** au cours de l'année.

Le thème retenu, sera choisi en fonction de l'actualité.

D'ores et déjà, nous pouvons indiquer, que la sortie de pandémie, nous amènera à soutenir nos adhérents par le biais de l'information et de toute initiative à même de leur permettre d'envisager la reprise des activités voyages,

vacances et séjours des ayants droits avec un maximum de sérénité et de confiance.

Par ailleurs le **portail Internet**, qui continuera d'évoluer, doit être plus **participatif**, permettre de mutualiser des offres, de mettre en ligne une enquête « activité et politique-vacances ».

Toute notre action en 2022 se portera sur des initiatives qui permettront de mettre l'accent sur les grandes lignes de l'action de Destination Partage : en matière d'information, de conseil, de services et de solidarité.

Sur le plan financier :

Pour suivre les recommandations du Conseil National de la Comptabilité, un bilan, un compte de résultat et une annexe sont présentés ainsi qu'un compte budgétaire prévisionnel suivant la méthode décrite dans l'annexe comptable.

LES CHARGES :

En 2022, les charges sont de 142 988.60 € contre 143 691.28 € sur l'exercice précédent.

| Les charges d'exploitation comprennent : | | |
|--|-------------------|-------------------|
| | 2022 | 2021 |
| Autres achats et charges externes | 27 450.55 | 49 493.27 |
| Impôts et taxes | 71.94 | 915.32 |
| Salaires et traitements | 83 104.79 | 68 011.01 |
| Charges sociales | 32 352.62 | 25 270.88 |
| Autres charges | 8.70 | 0.80 |
| TOTAUX | 142 988.60 | 143 691.28 |

LES PRODUITS

Les cotisations représentent un montant de 12 060.00 € en 2022 contre 21 631.00 € pour 2021

Les autres produits sont constitués des cotisations « immatriculation » (parts fixes et variables), des reprises sur provisions pour charges constituées les exercices précédents et des produits financiers.

Le total des produits représente un montant de 138 514.56 € en 2022 contre 148 346.67 € pour l'exercice précédent

LE BILAN

Le total des actifs du bilan s'élève à 644 794.63 €.

Les actifs immobilisés concernent la souscription d'une part du Crédit mutuel et du dépôt de garantie pour le bail du siège de l'association.

Les disponibilités sont de 571 408.79 € contre 646 811.42 € au 31 décembre 2021

Au passif, les fonds associatifs sont de 557 167.61 € au 31 décembre 2022 contre 552 512.22 € en 2021 et correspondent au résultat dégagé en 2021 porté en report à nouveau en 2022.

Au 31 décembre 2022 les provisions pour charges représentent un montant total de 26 722.23 €.

Elles concernent : le coût des actions et missions sociales pour le droit aux vacances (4 500.00 €), les ateliers échanges (13 256.23 €) et les séjours découvertes (8 966.00 €).

Le passif d'exploitation est de 64 804.70 € et correspond aux dettes fournisseurs, aux dettes sociales et fiscales ainsi qu'aux charges à payer relatives à l'exercice 2022.